

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC

PIÈCE N° 1210 AN 21

FACTURE

LES BIOLONISTES (EX RAIPONCE)
 570, Allée des Cabedans
 ZA des Cabedans

84300 CAVAILLON

FACTURE n° 21|12|390

Date : 15/12/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Formation : Construire et faire évoluer son système de rémunération

Action : Formation 2021 : Construire et faire évoluer son système de rémunération / Code interne : FORMATIONS :

FORNEES THEMATIQUES inter-entreprises #BJ INTERE#

Documents joints à la facture: Feuille d'emargement et attestation de formation dont original à remettre à chaque participant

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Session de formation du 09/11/2021 / Participant: COURBIS Celine	450,00 €	1,00	450,00 €	20,00 %	540,00 €

MONTANT HT	450,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	450,00 €
TVA	90,00 €
TOTAL TTC	540,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC

PIÈCE N° 1009 AN 2-7

FACTURE

CONFIT DE PROVENCE
 La Petite Calade
 5135, Route d'Avignon - N7

13540 PUYRICARD

FACTURE n° 21|10|348

Date : 14/10/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : BUSINESS MEETINGS MULTIPLE ACHETEURS MONDE - SIRHA 2021

Action : BUSINESS MEETINGS MULTIPLE ACHETEURS MONDE - SIRHA 2021 / Code interne : PROMOTION ENTREPRISES :
 Rencontres collectives d'acheteurs sur les circuits FRANCAIS #5RCOLFRANC#

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
1 RDV avec l'acheteur REGNO (Ukraine)	187,50 €	1,00	187,50 €	20,00 %	225,00 €

MONTANT HT	187,50 €
MONTANT NET TOTAL HT	187,50 €
TVA	37,50 €
TOTAL TTC	225,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 1306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

FACTURE

NOUVELLE SOCIETE CHRISTIAN POTIER
 1189, chemin de Beauchamp
 CS 20008 MONTEUX

84207 CARPENTRAS CEDEX

FACTURE n° 21|11|368

Date : 02/11/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON BIOFACH 2022

Action : SALON BIOFACH 2022 / Code interne : SALONS : BIOFACH 2022 #1BFACH2022#

FACTURE DE SOLDE 70%

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
BIOFACH 2022 : Stand 12m ² - de 7180 € HT	7 180,00 €	1,00	7 180,00 €	20,00 %	8 616,00 €
Déduction facture acompte 30% établie	-2 154,00 €	-0,30	-2 154,00 €	20,00 %	-2 584,80 €

MONTANT HT	5 026,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	5 026,00 €
TVA	1 005,20 €
TOTAL TTC	6 031,20 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 1306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
AC JUILLET OCT
VTE AOÛT NOV
OD SEPT DEC

PIÈCE N° 1222 AN 27

FACTURE

CONSERVERIE DAVIN
648 Avenue des Marchés

84200 CARPENTRAS

FACTURE n° 21|12|403

Date : 21/12/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON NATEXPO du 18 au 20 septembre 2022

Action : SALON NATEXPO 2022 (COMPLET) / Code interne : SALONS : NATEXPO 2022 #1NATEX2022#

FACTURE ACOMPTE 30%

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Open Space 1 face	5 000,00 €	1,00	5 000,00 €	20,00 %	6 000,00 €
Déduction facture solde à venir 70%	-3 500,00 €	0,70	-3 500,00 €	20,00 %	-4 200,00 €

MONTANT HT	1 500,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 500,00 €
TVA	300,00 €
TOTAL TTC	1 800,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cypres 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC

PIÈCE N° 1210 AN 21

FACTURE

LES BIOLONISTES (EX RAIPONCE)
 570, Allée des Cabedans
 ZA des Cabedans
 84300 CAVAILLON

FACTURE n° 21|12|390

Date : 15/12/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Formation : Constuire et faire évoluer son système de rémunération

Action : Formation 2021 : Construire et faire évoluer son système de rémunération / Code interne : FORMATIONS :

COURNEES THEMATIQUES inter-entreprises #BJ INTERE#

Documents joints à la facture: Feuille d'épargne et attestation de formation dont original à remettre à chaque participant

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Session de formation du 09/11/2021 / Participant: COURBIS Celine	450,00 €	1,00	450,00 €	20,00 %	540,00 €

MONTANT HT	450,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	450,00 €
TVA	90,00 €
TOTAL TTC	540,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC

PIÈCE N° 1709 AN 27

FACTURE

KAOKA
 340 rue Eugène Guérin

84200 CARPENTRAS

FACTURE n° 21|11|372

Date : 02/11/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON BIOFACH 2022

Action : SALON BIOFACH 2022 / Code interne : SALONS : BIOFACH 2022 #1BFACH2022#

FACTURE DE SOLDE 70%

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
BIOFACH 2022 : Stand 18m ² - de 11 820 € HT	11 820,00 €	1,00	11 820,00	20,00 %	14 184,00 €
Déduction facture acompte 30% établie	-3 546,00 €	-0,30	-3 546,00 €	20,00 %	-4 255,20 €

MONTANT HT	8 274,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	8 274,00 €
TVA	1 654,80 €
TOTAL TTC	9 928,80 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprés 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTEC AOÛT NOV
 OD SEPT DEC
 PIÈCE N° 0922 AN 21

FACTURE

FRANCE RECHERCHE DEVELOPPEMENT (FRDP)
 329 chemin des 9 peyres

84000 AVIGNON

FACTURE n° 21|09|336

Date : 29/09/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Formation 2021 : Mettre en place des indicateurs et des tableaux de bord logistiques du 08/09/2021

Action : Formation 2021 : Mettre en place des indicateurs et des tableaux de bord logistiques / Code interne :

FORMATIONS : JOURNEES THEMATIQUES Inter-entreprises #BJT INTE21#

Documents joints à la facture: Feuille d'émargement et attestation de formation dont original à remettre à chaque participant

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Session de formation 2021 : Mettre en place des indicateurs et des tableaux de bord logistiques / Participant: HENRY Florence	450,00 €	1,00	450,00 €	20,00 %	540,00 €

MONTANT HT	450,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	450,00 €
TVA	90,00 €
TOTAL TTC	540,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N°identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET
 VTEC AOÛT
 OD SEPT
 PIÈCE N° 0996 AN 21
 OCT
 NOV
 DEC

FACTURE

SEABLOOM
 8 Allée Léon GAMBETTA

13001 MARSEILLE 01

FACTURE n° 21|09|328

Date : 07/09/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 RITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	550,00 €	1,00	550,00 €	20,00 %	660,00 €

MONTANT HT	550,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	550,00 €
TVA	110,00 €
TOTAL TTC	660,00 €

Conditions de règlement : A réception / sous réserve que votre règlement est croisé l'établissement de la facture

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET OCT
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC

PIÈCE N° 0774 AN 21

FACTURE

BIOVENCE
 656 avenue du clapiér
 zone du couquiou

84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

FACTURE n° 21|08|307

Date : 30/08/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON BIOFACH 2022

Action : SALON BIOFACH 2022 / Code interne : SALONS : BIOFACH 2022 #1BFACH2022#

FACTURE ACOMPTE 30%

Designation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
BIOFACH 2022 : Stand 12m ² - de 7180 € HT	7 180,00 €	1,00	7 180,00 €	20,00 %	8 616,00 €
Déduction facture solde à venir 70%	-5 026,00 €	-0,70	-5 026,00 €	20,00 %	-6 031,20 €

MONTANT HT	2 154,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	2 154,00 €
TVA	430,80 €
TOTAL TTC	2 584,80 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyrprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 1306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTEP FEV MAI
 MARS JUIN

PIÈCE N° 0003 AN 27

COMPAGNIE DES PATISSIERS
 45 Avenue André Roussin

FACTURE

13016 MARSEILLE

FACTURE n° 21|06|269

Date : 07/06/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : formation du 27/05/2021 / Optimisez votre présence sur Instagram, le réseau social tendance du food

Action : Formation 2021 : Optimisez votre présence sur Instagram, le réseau social tendance du #food /

Code interne : FORMATIONS : JOURNEES THEMATIQUES inter-entreprises #BJT INTE21#

Documents joints à la facture: Feuille d'émargement et attestation de formation

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Session de formation du 27/05/2021 / Participante: DUMEURGER Geraldine	450,00 €	1,00	450,00 €	20,00 %	540,00 €

MONTANT HT	450,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	450,00 €
TVA	90,00 €
TOTAL TTC	540,00 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL

PIÈCE N° 0523 AN 27

AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

FACTURE

LA JASSO DE CALISSANNE
 Chateau de Calissanne RD N°10

13680 LANCON PROVENCE

FACTURE n° 21|05|238

Date : 26/05/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON SIRHA 2021

Action : SALON SIRHA 2021 / Code interne : SALON : SIRHA 2021 #1SIRHA2021#

Facture 50 % pour solde de la commande

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Stand de 6m ² - 3 639 € HT	3 639,00 €	1,00	3 639,00 €	20,00 %	4 366,80 €
Déduction factures acompte 50% établies	-1 819,50 €	0,50	-1 819,50 €	20,00 %	-2 183,40 €

MONTANT HT	1 819,50 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 819,50 €
TVA	363,90 €
TOTAL TTC	2 183,40 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

FACTURE

MIDI CHARCUTERIE
 Zone Artisanale et Industrielle la Taura
 B.P. 15

04190 LES MEES

FACTURE n° 21|05|227

Date : 26/05/2021

Votre contact : MASSON Fleur

Objet : Participation SALON SIRHA 2021

Action : SALON SIRHA 2021 / Code interne : SALON : SIRHA 2021 #1SIRHA2021#

Facture pour solde de la commande / Stand de 20m² au lieu de 36m² (régularisation solde de 11563 €HT Déjà versés : 1892 € HT - 9460 € HT = 11 352 € HT)

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Stand de 20m ² 2faces	11 563,00 €	1,00	11 563,00 €	20,00 %	13 875,60 €
Déduction factures acompte 50% établies	-11 352,00 €	1,00	-11 352,00 €	20,00 %	-13 622,40 €

MONTANT HT	211,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	211,00 €
TVA	42,20 €
TOTAL TTC	253,20 €

Conditions de règlement : 30 jours net

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

PIÈCE N° 498 AN 29
 JNL
 AC
 VTEC
 OD
 JANV AVRIL
 FEV MAI
 MARS JUIN

FACTURE

CONFITURERIE JM CHATELAIN
 ZA Les Cheminants
 15, Chemin des Faysses
 05230 LA BATIE NEUVE

FACTURE n° 21|04|194

Date : 22/04/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 au CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	606,00 €	1,00	606,00 €	20,00 %	727,20 €

MONTANT HT	606,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	606,00 €
TVA	121,20 €
TOTAL TTC	727,20 €

Conditions de règlement : A réception / sous réserve que votre règlement est croisé l'établissement de la facture

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

PIÈCE N° 8427 ANN 27

FACTURE

ACTEMIUM Vitrolles
 Z.A. des Cadesteaux
 Avenue Joseph Cugnot

13127 Vitrolles

FACTURE n° 21|04|173

Date : 01/04/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ASSOCIES 2021 / Code interne : PART COTISATIONS : Membres associés pour le CRITT et l'IFRIA sur collecte ARIA #C MAS CI#

Contribution annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 33.33 % sur chacune des 3 structures

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021 / Catégorie Or	3 600,00 €	1,00	3 600,00 €	20,00 %	4 320,00 €

MONTANT HT	3 600,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	3 600,00 €
TVA	720,00 €
TOTAL TTC	4 320,00 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JUILLET AN
 VTE AOÛT NOV
 OD SEPT DEC
 PIÈCE N° 0324 AN 21
 JANV AVRIL
 FEV MAI
 MARS JUIN

FACTURE

LES VERGERS DE SAINT ROCK
 205, Route des Platrières
 JNL

84570 MALEMORT DU COMTAT

FACTURE n° 21|03|137
Date : 09/03/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	550,00 €	1,00	550,00 €	20,00 %	660,00 €

MONTANT HT	550,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	550,00 €
TVA	110,00 €
TOTAL TTC	660,00 €

Conditions de règlement : A réception / sous réserve que votre règlement est croisé l'établissement de la facture

Par virement, coordonnées bancaires :
 Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cypres 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N°identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC
 VTEC
 OD
 PIÈCE N° 0309 AN 27
 JANV AVRIL
 FEV MAI
 MARS JUIN

FACTURE

ATELIERS BIO DE PROVENCE
 541, Allée Bellecour

84200 CARPENTRAS

FACTURE n° 21|03|122

Date : 01/03/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	2 230,00 €	1,00	2 230,00 €	20,00 %	2 676,00 €

MONTANT HT	2 230,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	2 230,00 €
TVA	446,00 €
TOTAL TTC	2 676,00 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 PIÈCE N° 0302 AN 21
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

BERNARD CASTELAIN
 83 Route des Gaffins

FACTURE

84210 ALTHEN LES PALUDS

FACTURE n° 21|03|115

Date : 01/03/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	2 545,00 €	1,00	2 545,00 €	20,00 %	3 054,00 €

MONTANT HT	2 545,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	2 545,00 €
TVA	509,00 €
TOTAL TTC	3 054,00 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cypres 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N°identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTEC FEV MAI
 MARS JUIN
 PIÈCE N° 8295 AN 27

SALAISSONS DU CHAMPSAUR
 Route d'orcières nerlette

FACTURE

05500 SAINT LAURENT DU CROS

FACTURE n° 21|02|092

Date : 09/02/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#

Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 % CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	1 222,00 €	1,00	1 222,00 €	20,00 %	1 466,40 €

MONTANT HT	1 222,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 222,00 €
TVA	244,40 €
TOTAL TTC	1 466,40 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 1306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MARS MAI
 OD MARS JUN

PIÈCE N° 026 JAN 21

FACTURE

BEDOUIN
 Quartier Dieulefit

84820 VISAN

FACTURE n° 21|02|083

Date : 04/02/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	1 390,00 €	1,00	1 390,00 €	20,00 %	1 668,00 €

MONTANT HT	1 390,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 390,00 €
TVA	278,00 €
TOTAL TTC	1 668,00 €

Conditions de règlement : A réception / sous réserve que votre règlement est croisé l'établissement de la facture

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

PIÈCE N° 075 JAN 27

FACTURE

MIDI SEC DISTRIBUTION
 50 Boulevard du Capitaine Gèze

13014 MARSEILLE 14

FACTURE n° 21|01|059

Date : 21/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	942,00 €	1,00	942,00 €	20,00 %	1 130,40 €

MONTANT HT	942,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	942,00 €
TVA	188,40 €
TOTAL TTC	1 130,40 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 1306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL PIÈCE N° 0196AN 29
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

FACTURE

PICADELI FRANCE
 42 rue de ruffi

13003 MARSEILLE 03

FACTURE n° 21|01|046

Date : 19/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 au CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	1 670,00 €	1,00	1 670,00 €	20,00 %	2 004,00 €

MONTANT HT	1 670,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 670,00 €
TVA	334,00 €
TOTAL TTC	2 004,00 €

Conditions de règlement : A réception / sous réserve que votre règlement est croisé l'établissement de la facture

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTEP FEV MAI
 OD MARS JUIN

PIÈCE N° 1733 AN 27

FACTURE

STEF' DISTRIBU
 263 avenue des confignes
 ZI des iscles - EPI des limites

13160 CHATEAURENARD

FACTURE n° 21|01|033

Date : 19/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 au CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	1 222,00 €	1,00	1 222,00 €	20,00 %	1 466,40 €

MONTANT HT	1 222,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 222,00 €
TVA	244,40 €
TOTAL TTC	1 466,40 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

FACTURE

NICE GOURMET
 9 Rue Zone Industrie la Vallière
 ZI La Vallière - Bât 11

06730 ST ANDRE DE LA ROCHE

FACTURE n° 21|01|013

Date : 14/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 % à CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	1 334,00 €	1,00	1 334,00 €	20,00 %	1 600,80 €

MONTANT HT	1 334,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	1 334,00 €
TVA	266,80 €
TOTAL TTC	1 600,80 €

Conditions de règlement : A réception

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprés 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTEP FEV MAI
 OD MARS JUIN

PIÈCE N° 0704 AN 20

BIO POLIS
 155, Rue de Lenche

FACTURE

13685 AUBAGNE CEDEX

FACTURE n° 21|01|004

Date : 14/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 % à CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	2 692,00 €	1,00	2 692,00 €	20,00 %	3 230,40 €

MONTANT HT	2 692,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	2 692,00 €
TVA	538,40 €
TOTAL TTC	3 230,40 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :

Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.

En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.

Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)

N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84

N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com

JNL
 AC JANV AVRIL
 VTE FEV MAI
 OD MARS JUIN

PIÈCE N° 0707 AN 27

LOSTE TRADI FRANCE (ABC INDUSTRIE)
 165 ROUTE DU PLAN

FACTURE

13860 PEYROLLES EN PROVENCE

FACTURE n° 21|01|007

Date : 14/01/2021

Votre contact : SERRANO Miriam

Objet : Adhésion 2021 au réseau Food'in Provence-Alpes Côte d'Azur

Action : ADHÉSIONS MEMBRES ACTIFS 2021 / Code interne : MISSIONS ARIA Sud : Actions collectives HC (Adhésion, ...) #MAC HC#
 Cotisation annuelle et unique à l'ARIA Sud, au CRITT agroalimentaire Paca et à l'IFRIA Sud, ventilée à 56,0 % à l'ARIA, 37,5 %
 CRITT, 6,5 % à l'IFRIA

Désignation	Montant HT	Qté	Avec remise	TVA	Montant TTC
Cotisation année 2021	4 400,00 €	1,00	4 400,00 €	20,00 %	5 280,00 €

MONTANT HT	4 400,00 €
MONTANT NET TOTAL HT	4 400,00 €
TVA	880,00 €
TOTAL TTC	5 280,00 €

Conditions de règlement : Facture acquittée

Par virement, coordonnées bancaires :
 Crédit Agricole Alpes Provence – 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Code banque 11306	Code Guichet 00084	Numéro de compte 71010831050	Clé RIB 85
IBAN International Bank Account Number FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085		BIC – Adresse SWIFT AGRIFRPP813	

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement et de plein droit et sans mise en demeure préalable le client s'engage à verser une pénalité de retard calculée avec un intérêt de 1.5% par mois de retard.
 En supplément des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due. Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire pourra être demandée.
 Aucun escompte en cas de règlement anticipé

Déclaration Préfecture : 30 novembre 1989 en sous-préfecture d'Istres – récépissé 02/90 (n°90/54)
 N° SIREN : 353 998 107 – N° SIRET : 353 998 107 000 42 | Organisme de formation agréé n° 93 84 02153 84
 N° identification intra communautaire : FR 183 539 981 07



Association Régionale des Industries Alimentaires
 Cité de l'alimentation - 100 rue Pierre Bayle - BP 11548 - 84140 Montfavet
 t : 04 90 31 55 19 - f : 04 90 31 55 10 - contact@ariasud.com
 www.ariasud.com